

Avis de signature de marchés

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Ville d'Urrugne

Correspondant : Mme Odile DE CORAL, Maire en exercice de la ville d'Urrugne, Hôtel de ville, 64122 Urrugne, tél. : 05 59 47 44 52,

Courriel : servicemarchespublics@mairie-urrugne.fr

Site internet de la ville : www.urrugne.fr

Adresse du profil d'acheteur : www.eadministration64.fr

Objet du marché : Travaux d'extension du logement et réaménagement des salles au complexe sportif de Socoa.

Type de procédure : Procédure adaptée

Le marché à fait l'objet d'un avis d'appel public à concurrence : sur le BOAMP A n° 195 du 7 octobre 2010 annonce n° 66.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation)

Nom du (des) Titulaire(s) :

Lot 1 : SAS SNEGSO (40220 TARNOS) pour un montant HT de	33 655,57 €
Lot 2 : SARL Joseph POSTEL (64122 URRUGNE) pour un montant de	6 488,57 €
Lot 3 : SARL Joseph POSTEL (64122 URRUGNE) pour un montant de	9 423,91 €
Lot 4 : Sté AQUITAINE ISOL (64170 LACQ) pour un montant de	13 855,70 €
Lot 5 : SARL B.C.V. (40230 ORX) pour un montant de	10 376,01 €
Lot 6 : Sté LAPURDI ELEK (64210 BIDART) pour un montant de	10 361,20 €
Lot 7 : SARL AYPHASSORHO (64400 OLORON STE MARIE) pour	15 164,67 €
Lot 8 : Sté François OSTIZ (64122 URRUGNE) pour un montant de	13 805,00 €

Date d'attribution (signature des marchés) : le 3 janvier 2011

Notification faite le : le 3 janvier 2011

Le marché est consultable à l'adresse suivante : sur demande écrite préalable adressée à Madame le Maire de la ville d'Urrugne - Hôtel de ville - Place de la mairie - 64122 URRUGNE

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Auprès du tribunal administratif de PAU, (50, Cours Lyautey - 64000 Pau - Tel. : 05 59 84 94 40 Fax : 05 59 02 49 93), E-mail : greffe.ta-pau@juradm.fr

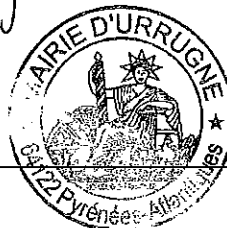
Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : référé précontractuel du lancement de la procédure jusqu'à la signature du contrat (Art.L.551-1 du CJA) ; référé contractuel dans les 31 jours de la publication de l'avis d'attribution (Art L.551-13 et suivants du CJA).

Affiché en mairie le ...4 janvier 2011...

Publié sur le profil d'acheteur (www.eadministration64.fr) le ...4 janvier 2011...

Le Maire

Odile de CORAL



C. de